



# **COMMUNE D'ACLENS**

## **Demande de subventions communales**

### **Procédure / Marche à suivre**

#### **1. Documents à produire pour les travaux de rénovation bâtiment :**

- a) Plan de situation
- b) Plans de détails (coupes, façades, etc.)
- c) Descriptifs des travaux (croquis, photomontage, brochure)
- d) Dimensions
- e) Devis des travaux

#### **2. Le propriétaire informe la commune :**

- a) Des démarches entreprises auprès du Canton et de la Confédération
- b) Des subventions allouées par ceux-ci
- c) De la période de réalisation

#### **3. La commune informe le propriétaire :**

- a) Des procédures pour la réalisation des travaux
- b) De la subvention allouée

#### **4. Une fois les travaux terminés, le propriétaire doit fournir les documents suivants :**

- a) Preuve de conformité de l'installation et de sa mise en service
- b) La facture finale et la preuve de paiement

#### **5. Visite possible de l'installation par une délégation de la Municipalité**

#### **6. Dans les 6 mois au plus tard, après la mise en service, versement de la subvention allouée par la commune**